

Propositions de lycéens pour être mieux préparés à leur vie de futur citoyen

Roseline Verdon

Chargée d'études au bureau de l'évaluation des politiques éducatives et des expérimentations
Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

La matière composant cet article s'inscrit dans le cadre d'un travail ayant traité du comportement participatif des lycéens en fin de parcours scolaire secondaire, face au foisonnement de dispositifs et d'initiatives liés à la notion de citoyenneté dans le contexte national ; il présente une analyse des propositions faites par certains lycéens pour que l'École les prépare mieux à leur vie de futur(e) citoyen(ne). Une méthode raisonnée d'analyse fait apparaître la nécessité de fournir une information, assortie ou non d'explications, ou même de dispenser des connaissances dans certains domaines, d'installer des apprentissages collectifs ou individuels particuliers, et de revoir l'approche de la notion de citoyenneté qui a cours non seulement durant les séances d'éducation civique, juridique et sociale, mais aussi à travers les enseignements ou la vie à l'intérieur du lycée. Une méthode automatisée d'analyse du corpus des réponses met au jour trois types de contexte lexical exprimant des manques en fin de scolarité secondaire, une remise en cause de l'approche faite de la citoyenneté et des besoins d'ordre relationnel.

La matière composant cet article s'inscrit dans le cadre d'un travail traitant du comportement participatif des lycéens en fin de parcours scolaire secondaire, face au foisonnement de dispositifs et d'initiatives liés à la notion de citoyenneté dans le contexte national¹. La notion de comportement participatif englobait aussi bien une participation à des activités menées dans un cadre collectivement organisé, pratiquées pour son propre agrément ou sa formation personnelle, qu'un engagement s'exprimant à travers l'exercice d'activités de représentation (tenue de mandats électifs), des prises de responsabilité, ou des actions relevant du bénévolat voire du volontariat, généralement aussi bien dans l'établissement scolaire qu'à l'extérieur de celui-ci.

L'enquête sur laquelle il s'est appuyé a concerné, à l'automne 2004, 2 935 lycéens des classes terminales dans les *voies générale, technologique et professionnelle*, scolarisés dans 421 lycées et échantillonnés au *prorata* du poids de chaque voie dans la population nationale des élèves des classes terminales préparant au baccalauréat. Toutes les sections de terminale relevant de chacune de ces voies ont été couvertes ; une fois déterminé l'assortiment d'élèves des différentes sections à obtenir dans un lycée donné, les

individus ont été sélectionnés selon un procédé aléatoire s'appliquant à toutes les classes de chaque section. À l'issue de la phase de collecte de l'information, l'échantillon des élèves répondants, très représentatif de la voie d'enseignement et de structure plutôt satisfaisante en termes d'âge et de genre, comprenait 2 566 lycéens, répartis dans 383 établissements.

Le questionnaire s'adressant à ces élèves comportait une question ouvrant sur des **propositions pour que l'École prépare mieux à la vie de futur(e) citoyen(ne)**. C'est l'analyse du contenu des réponses produites qui est exposée dans cet article.

UN PREMIER TOUR D'HORIZON DES PROPOSITIONS

Un lycéen sur quatre (657, soit 25,6 % de l'ensemble) a fourni une réponse exploitable, ce qui signifie que les autres n'avaient rien de très particulier à proposer sur le sujet ou

NOTE

1. Voir la *Note d'information* n° 07.21 (mai 2007) « Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement », R. Verdon et J.-C. Guillaume, MENESR – DEPP, et *Les Dossiers* n° 184 « Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement » (mai 2007) des mêmes auteurs.

n'entendaient pas le faire. On considérera donc uniquement cette base de 657 lycéens, ayant livré des réponses de contenus identiques, proches ou franchement différents. Certains élèves ont fait jusqu'à trois suggestions ou exprimé une idée qu'on peut en réalité décomposer. Certaines suggestions pouvaient être communes à plusieurs contenus de réponse ou simplement être proches les unes des autres, d'un contenu de réponse à un autre ; pour autant les contenus de ces réponses individuelles n'ont pas nécessairement été jugés semblables. On a alors considéré que le fait, pour un lycéen, d'associer des éléments de proposition différents témoignait d'une plus grande richesse de contenu, pouvait donner une coloration particulière à sa réponse ou manifester une nuance, dans le cas d'une suggestion proche de celle qui aurait été exprimée par un autre lycéen. Le choix a donc été fait, en première approche, de présenter les contenus dans leur globalité.

La répartition des réponses selon leur contenu global

Parmi l'ensemble des 657 réponses individuelles, on a dénombré quelque 104 contenus jugés distincts : en dépit d'un éparpillement manifeste de celles-ci du point de vue de leur contenu, il existe donc des réponses individuelles qui se recoupent complètement, à la formulation employée près. En moyenne, si cela a un sens, un contenu particulier se retrouverait chez six individus. Certains contenus reviennent toutefois plus fréquemment que d'autres au travers des réponses exprimées : même si la gradation des fréquences de réponse associées aux divers contenus est plutôt harmonieuse, les six premiers intéressent tout de

même plus du quart des réponses individuelles (173 réponses, soit 26,3 % de la totalité), les trois premiers se démarquant de l'ensemble. On trouve ainsi :

1. la nécessité de *connaître les partis politiques* existant en France et la *vie politique* nationale (39 réponses, soit 5,9 % de la totalité) ;

2. le souhait ou même le besoin d'*obtenir des informations en lien avec l'accession à la majorité légale* (35 réponses, soit 5,3 % de la totalité) ;

3. la nécessité d'*inclure dans la présentation de la notion de citoyenneté des séquences illustratives*, dont l'objet pourrait être, par exemple, d'expliquer certains actes de la vie administrative et économique (33 réponses, soit 5,0 % de la totalité).

Sont aussi exprimés :

4. la *nécessité du débat*, s'appuyant sur des thèmes puisés notamment dans l'actualité (23 réponses, soit 3,5 % de la totalité) ;

5. le souhait de voir *augmenter les horaires affectés à l'éducation civique, juridique et sociale* (ÉCJS), mais *sans aucune interférence avec d'autres disciplines* comme l'histoire, éventuellement en faisant de cette éducation une option à part entière (22 réponses, soit 3,4 % de la totalité) ;

6. celui de voir organiser un *enseignement de la chose politique en toute objectivité*, allié à la nécessité d'une prise de conscience des droits et devoirs du citoyen (21 réponses, soit 3,2 % de la totalité).

Les contenus qui se succèdent ensuite manifestent un plus grand morcellement des réponses individuelles.

7. Informer et organiser des *activités liées à la citoyenneté hors temps de cours*, telles que des débats, des expositions, etc. (20 réponses, soit 3,0 % de la totalité).

8. *Inviter dans l'établissement des personnalités politiques, des fonctionnaires, des représentants associatifs* pour qu'ils fassent, à l'intention des élèves, un travail d'explication (19 réponses, soit 2,9 % de la totalité) ; *informer avec régularité de ce qu'est la citoyenneté dans les divers aspects de la vie* (même fréquence de réponse).

9. Donner à l'ÉCJS un *caractère moins scolaire, plus pratique* (17 réponses, soit 2,6 % de la totalité) ; *analyser l'actualité politique*, nationale et internationale (même fréquence de réponse).

10. Trouver les façons d'intéresser à la politique et à l'acte de voter (15 réponses, soit 2,3 % de la totalité) ; *sensibiliser à la notion de citoyenneté de façon attractive, non exclusivement scolaire et incluant un côté pratique*, par la simulation d'actes réels, par exemple (même fréquence de réponse) ; *inclure dans l'enseignement général des aspects pratiques* pouvant se manifester à l'occasion de stages (même fréquence de réponse également).

11. *Informersur les cursus de l'enseignement supérieur* (14 réponses, soit 2,1 % de la totalité).

12. Faire comprendre que *liberté individuelle et responsabilisation vont de pair* (13 réponses, soit 2,0 % de la totalité) ; *prendre en considération les individus*, lesquels ont, dans des proportions variables selon la voie d'enseignement ou le lieu, atteint l'âge de la majorité légale en classe terminale, et *pas seulement le groupe classe* (même fréquence de réponse).

Cet ensemble de dix-sept contenus de réponses (sur les 104 annoncés au total), associés à douze niveaux de fréquence, rassemble plus de la moitié des réponses individuelles (350 réponses, soit 53,3 % de

l'ensemble) et fournit un aperçu des propositions les plus répandues.

Les grands registres de réponses individuelles

Les contenus de l'ensemble des propositions individuelles empruntent à des registres dont il a semblé pertinent de distinguer la nature : les informations que l'École devrait fournir sur divers sujets, les explications qui peuvent être données à l'appui de ces informations, les domaines où l'École pourrait dispenser des connaissances, des savoirs, les apprentissages (savoir-faire, savoir-être) qu'elle pourrait vouloir installer, la façon de dispenser l'ÉCJS là où elle existe (horaires, place et thématique), enfin, les modes d'approche de la notion de citoyenneté, à travers l'ÉCJS ou non (l'état d'esprit général, les conditions qui semblent présider à cette approche, les méthodes employées, les actes ou objectifs à valeur éducative qui témoignent de cette approche).

Un contenu de réponse individuelle donné peut comporter, comme cela a déjà été mentionné, des suggestions relevant de registres différents ; il sera donc comptabilisé autant de fois que nécessaire. Il s'ensuit que les six registres qui suivent totalisent plus de réponses individuelles qu'il n'y en a en fait : 657 réponses individuelles donnent lieu à 104 contenus jugés distincts et drainent 777 propositions ou suggestions.

I – Une petite minorité de lycéens (85 réponses, soit 12,9 % de la totalité) suggèrent que certaines questions fassent l'objet d'une **information de la part de l'institution scolaire.**

a. Comme on l'a vu précédemment, il s'agit d'abord *des droits et des devoirs*

liés à l'accession à la majorité légale (35 réponses), sujet qui correspond à un réel besoin : les résultats d'ensemble sur ce point montraient en effet que six lycéens sur dix ressentaient le besoin d'obtenir des informations, surtout parmi les plus jeunes.

b. Certains élèves aimeraient voir *décliner la notion de citoyenneté selon divers aspects de la vie* au travers de l'information qu'ils souhaitent obtenir (19 réponses). Une façon de satisfaire ce souhait pourrait être d'organiser, en lien avec des professionnels de la communauté éducative, la venue dans l'établissement de personnalités connues ou non des lycéens dont l'action, à portée purement locale ou plus vaste, serait liée à la notion de citoyenneté dans des domaines très variés (politique, santé, environnement, éducation, etc.), afin qu'elles présentent leur activité, proposent des pistes de réflexion, voire suscitent l'envie de se joindre au cadre institutionnel dans lequel elles se situent.

c. D'autres lycéens veulent être au courant des *formations existant dans l'enseignement supérieur (14 réponses)*, de façon, sans doute, à s'orienter correctement compte tenu de leur scolarité secondaire. On sait que la formation des goûts peut se manifester assez tôt au cours de l'adolescence mais doit aussi s'accompagner d'une connaissance la plus complète possible de l'offre de formation, de son organisation dans les institutions qui y concourent et des familles d'activités pouvant constituer par anticipation des débouchés. Idéalement, cette connaissance devrait être complétée de premiers contacts avec des milieux professionnels (visite accompagnée purement individuelle, intervention sous forme d'exposé s'adressant à un groupe de lycéens

intéressés par l'activité présentée, etc.).

d. Sur le plan de l'information souhaitée, des suggestions beaucoup plus minoritaires concernent différents sujets, liés ou non aux précédents, voire entre eux.

– *Les droits et les devoirs individuels en général*, c'est-à-dire ne se rapportant pas uniquement à la majorité légale (6 réponses) en sont un exemple ; outre les droits et devoirs liés à l'accession à la majorité légale et qui devraient faire l'objet d'une information approfondie, peut-être s'agit-il pour certains élèves de mieux connaître ceux qui ont trait à la condition de lycéen dans l'établissement (d'une part, les droits collectifs de réunion, d'association et de publication, consacrés par le décret du 18 février 1991 et dont l'exercice doit rester compatible avec les principes du service public de l'éducation, d'autre part, les devoirs issus des dispositions du règlement intérieur de l'établissement) ou à celle de personne mineure hors de l'établissement (accès à la médecine pour adolescents, questions judiciaires, actions relevant du bénévolat ou du volontariat, apprentissages encadrés ou accompagnés, etc.).

– Être au courant des *activités internes à l'établissement scolaire* qui soient compatibles avec la scolarité de chacun au plan de la programmation horaire (5 réponses) suppose de se voir répercuter une information de façon plus fine en début d'année.

– Des souhaits d'information sur ce que propose l'*armée*, eu égard probablement à ses formations, ses débouchés et les valeurs qu'elle véhicule (3 réponses), sur les *métiers existant dans l'établissement autant qu'à l'extérieur* (2 réponses) ou même sur le *fonctionnement de l'État* (1 réponse)

manifestent une préoccupation de s'orienter en connaissance de cause.

II – Dans le droit fil du précédent, ce registre consiste en **explications devant venir à l'appui de la présentation d'une information** et concerne au total très peu de lycéens (24 réponses, soit 3,7 % de la totalité).

a. Plusieurs lycéens aimeraient qu'un travail d'explication puisse être fourni par des *personnalités politiques, des fonctionnaires ou des représentants associatifs*, qui seraient conviés à venir dans l'établissement en fonction des questions traitées, liées à des aspects particuliers de la citoyenneté (19 réponses). Malgré le nombre peu élevé de réponses de cette nature, il faut noter que ce type de souhait n'en est pas à sa première expression : dès qu'il est question de choix d'orientation dans la perspective d'une activité sociale, professionnelle, politique ou autre à déployer dans sa future vie d'adulte, cette idée revient presque systématiquement au long des années, de la part de lycéens par exemple, en réponse à une question ouverte, pour que l'institution scolaire lui donne corps.

b. Quelques lycéens font aussi remarquer qu'une présentation assortie d'explications approfondies sur les droits et devoirs individuels et collectifs serait améliorée si *stéréotypes et idées fausses* pouvaient être *bannis* (5 réponses).

III – Certains **domaines de connaissances** mériteraient d'être abordés ou développés à l'École, selon

NOTE

2. *Les Dossiers* n° 184 « Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement » (mai 2007), MEN – DEPP, des auteurs déjà cités, pp. 67 et suivantes.

beaucoup de lycéens (135 réponses, soit 20,5 % de la totalité).

a. Comme cela a déjà été vu, il s'agit de la volonté de *connaître les partis politiques existant en France ainsi que la vie politique nationale* (39 réponses). Seuls les élèves qui sont au contact de parents ou amis pour lesquels la vie politique constitue un véritable centre d'intérêt peuvent se familiariser avec ce domaine de connaissances.

b. D'autres élèves pensent qu'il serait nécessaire d'*inclure dans la présentation de la notion de citoyenneté des séquences illustratives qui expliciteraient certains actes de la vie économique ou administrative* (33 réponses). Certains lycéens déclaraient exercer régulièrement ou non de menus travaux ou une activité donnant lieu à rémunération² ; ils peuvent à ce titre vouloir savoir comment gérer ces sommes (ouverture d'un compte, placement, imposition, législation, etc.).

c. Rejoignant d'une certaine façon le premier groupe de réponses, certains lycéens aimeraient voir *organiser un véritable enseignement de science politique* en toute objectivité (21 réponses). La science politique est une discipline de niveau universitaire, une vulgarisation de niveau plus modeste n'existe pas dans le second degré.

d. De façon complémentaire, d'autres lycéens voudraient pouvoir bénéficier d'une *analyse de l'actualité, notamment politique*, au plan national et international (17 réponses).

e. D'autres lycéens encore voudraient que tout le monde puisse *disposer d'un enseignement juridique à part entière* (9 réponses). Actuellement, certaines sections technologiques en sont dotées, dans leurs spécialités respectives uniquement.

f. Pour certains lycéens, il suffirait d'une *introduction à la connaissance*

des lois qui intéressent les jeunes au premier chef (7 réponses).

g. Il conviendrait, pour d'autres, d'*inculquer les notions de droits et devoirs civiques dès que possible au cours de la scolarité* (5 réponses). Il existe pourtant en principe un enseignement d'éducation civique à l'école et au collège.

h. Plusieurs réponses, marginales par leur nombre, reprennent des suggestions déjà exposées en offrant quelques variantes, et sont ici regroupées.

– Une suggestion d'*abaisser l'âge de la majorité légale et d'enseigner préalablement la chose politique* (1 réponse). Peut-être s'agit-il là d'un souhait de s'assumer plus rapidement pour pouvoir prendre les engagements désirés.

– Le souhait de trouver une *familiarisation à la sociologie* (1 réponse).

– Une proposition d'*organiser un enseignement objectif de science politique à l'intention des seuls lycéens ayant atteint l'âge de dix-huit ans* (1 réponse).

– Le désir de *connaître la vie politique* et d'avoir une *initiation aux aspects pratiques de la vie* (actes administratifs, économiques, etc.) (1 réponse).

IV – Une poignée de lycéens estime ouvertement que l'École devrait chercher à **installer certains apprentissages relevant du savoir-être ou de savoir-faire** (12 réponses, soit 1,8 % de la totalité). Pour marginales que soient ces déclarations – encore que d'autres lycéens qui n'en sont pas les auteurs pourraient s'y retrouver peut-être aussi –, elles ne sont pas du tout mineures dans leur signification.

a. Débattre, ou même plus largement vivre ensemble dans un établissement scolaire, suppose le *respect de règles de comportement et de savoir-vivre*, telles que l'écoute, le

respect de la parole et de l'avis d'autrui, la politesse, etc. (6 réponses).

b. Il serait préférable que certaines formations soient *plus professionnalisantes* ou bien que certaines formations professionnelles soient *plus satisfaisantes* (3 réponses). Certains lycéens se sont engagés sur la voie du baccalauréat professionnel, voire technologique, non par goût des études, mais par souci de parvenir à un niveau de qualification plus élevé ; il importe donc que les formations considérées présentent les qualités attendues, par réévaluations successives.

c. Viennent ensuite des contenus épars de réponses.

– Le désir de *participer plus réellement à la gestion du lycée* (1 réponse). Ceci suppose une information sur les possibilités de participation réservées aux lycéens et un apprentissage selon des modalités adéquates pour que leur participation ne soit pas lettre morte ou de pure apparence. Or, l'information préalable à destination de tous les élèves et des modalités adéquates de formation ou d'accompagnement dans un apprentissage à la tenue d'un mandat électif de représentation des élèves n'existent pas absolument dans tous les lycées : si l'information est très largement répandue (n'existant donc pas partout), la formation l'est déjà moins ; l'apprentissage nécessaire peut se faire au contact étroit d'élèves plus avancés ou de professionnels investis dans ces aspects de la vie du lycée. Il faut rappeler tout de même qu'en dehors des fonctions de délégués de classe, il existe le conseil des délégués pour la vie lycéenne, instance qui est normalement associée aux décisions du conseil d'administration de l'établissement. Reste que localement, chaque cas est susceptible de présenter des

particularités de fonctionnement. Sur le versant associatif, la maison des lycéens, association régie par les dispositions de la circulaire du 02 avril 1991 et conçue justement pour que les lycéens participent à l'organisation des activités qui y sont proposées, à son fonctionnement et à sa gestion est un exemple emblématique. Là où elle existe, cette association n'est pas nécessairement connue de tous les lycéens et les apprentissages que peut nécessiter une véritable participation à son fonctionnement paraissent peut-être hors d'atteinte.

– Un souhait pour que la *formation à des métiers* intervienne *le plus tôt possible dans la scolarité* (1 réponse). Certains élèves peu réceptifs aux enseignements généraux de la voie professionnelle, ou même technologique, ayant parfois prolongé à contre-cœur leur scolarité jusqu'au baccalauréat, recherchent surtout des formations pratiques dans lesquelles ils puissent s'investir et sentir l'utilité de ce qu'ils ont entrepris.

– Une suggestion de trouver une association interne au lycée qui *aide au montage de projet* (1 réponse). Certains élèves, très engagés dans la vie de leur établissement ou souhaitant le devenir, aimeraient pouvoir bénéficier d'un apprentissage encadré à cet égard. L'enquête avait mis en évidence que, de l'avis des élèves, une des formes les plus porteuses d'engagement civique au lycée qu'ils aimeraient voir valorisées (mention sur le bulletin scolaire ou attestation) était les participations à projet dans l'établissement scolaire. Encore faudrait-il savoir si des projets de natures différentes comportent suffisamment de points communs pour qu'une aide au montage soit concevable et puisse être prise en main par une association.

V – Une forte minorité de lycéens expriment des **souhaits relatifs à l'ÉCJS** quant aux **horaires appliqués**, à la **place qui est faite** à cette éducation qui n'est pas un enseignement à proprement parler, et à la **thématique retenue** (128 réponses, soit 19,5 % de la totalité).

a. Plus du tiers de ces réponses portent sur la question des horaires qui semblent à leurs auteurs réservés à cette éducation (49 réponses). Il faut rappeler que l'ÉCJS figure à l'emploi du temps des classes de terminale générale et professionnelle à raison d'une demi-heure hebdomadaire, et que les recommandations accompagnant les programmes rendent possibles les regroupements horaires, tels que des séquences de deux heures mensuelles³. Par ailleurs, un lycéen sur six des sections générales et professionnelles a déclaré n'avoir pas reçu d'ÉCJS l'année précédente (classe de première ou de terminale) ou ne s'en souvenait pas : soit cette éducation n'était effectivement pas dispensée, soit l'horaire était pratiquement intégré à l'enseignement disciplinaire (l'histoire principalement).

– La quasi-totalité de celles-ci (47 réponses) vont dans le sens d'une *augmentation des horaires* attribués à l'ÉCJS, dont presque la moitié (22 réponses) l'assortissent de la volonté qu'aucune discipline n'interfère avec elle pendant le temps qui doit lui être consacré.

– Les quelques autres (2 réponses) font état d'*horaires déjà trop lourds* : que ce soit en général ou relativement

NOTE

3. Les *Dossiers* n° 184 « Pratiques citoyennes des lycéens dans et hors de l'établissement » n° 184 (mai 2007), MEN – DEPP, des auteurs déjà cités, pp. 74 et suivantes.

à l'ÉCJS, elles suggèrent plutôt une réduction des horaires qui sont attachés à l'ÉCJS ou même une suppression de celle-ci.

Il faut tempérer l'importance de ces réponses, puisque le résultat d'ensemble, sur ce point précis des horaires, permettait de repérer la préférence pour une augmentation des heures parmi le tiers environ des lycéens de tout l'échantillon des répondants, et la préférence contraire chez la moitié d'entre eux : ceci est un indice de ce que les lycéens qui ont émis des propositions à l'occasion de la question laissée ouverte ne sont nullement représentatifs de l'ensemble. Il faut rappeler que les trois quarts des lycéens ayant retourné un questionnaire rempli ne se sont pas exprimés sur le point de savoir ce que l'École pourrait entreprendre pour mieux préparer à la vie de futur(e) citoyen(ne).

b. Un autre tiers de réponses concerne la place qui devrait être accordée à cette éducation (44 réponses).

– Il conviendrait, si l'on maintient cette éducation, de *la préserver de toute emprise disciplinaire*, que ce soit l'histoire, puisque la plupart des professeurs qui dispensent l'ÉCJS l'enseignent par ailleurs, ou une autre discipline (15 réponses).

– Certains lycéens expriment le souhait de voir cette *éducation introduite dans la voie d'enseignement technologique et dans les sections professionnelles qui en seraient encore dépourvues* (12 réponses). L'ÉCJS n'est en effet pas dispensée dans les sections technologiques de baccalauréat, sauf cas particuliers d'expérimentation prolongée, et pas étendue dans les faits à toutes les sections professionnelles ; le sachant lorsqu'ils côtoient ou connaissent d'autres élèves, les lycéens ne comprennent

pas vraiment cette distinction de traitement.

– D'autres lycéens estiment que *cette éducation devrait même être introduite dès l'école primaire* (12 réponses), alors qu'une éducation civique doit en principe y être dispensée. Il conviendrait probablement de savoir ce qui est réellement fait sur ce plan.

– Quelques réponses manifestent le souhait d'avoir une telle *introduction dès le collège* (3 réponses). L'éducation civique censée y être dispensée ne suffirait donc pas en contenu.

– L'ÉCJS n'a pas que des partisans, ainsi que la remarque en a été faite plus haut : certains lycéens préféreraient qu'elle soit *supprimée* (1 réponse) ou *maintenue uniquement en classe de seconde* (1 réponse).

– Une suggestion de faire de cette éducation *une option à part entière* (1 réponse) lèverait les mécontentements mais viderait l'intention première partiellement de son sens.

c. Les autres propositions se rapportent à la thématique retenue pendant les séances d'ÉCJS (37 réponses).

– La plupart d'entre elles (31 réponses) font état de la volonté de voir traiter de *thèmes d'actualité, seuls ou complétés de problématiques de fond* liées aux questions de santé ou d'environnement, par exemple ; quelques-unes font référence à la question de la *gouvernance dans le champ politique*.

– Certains lycéens revendiquent la *possibilité de choisir eux-mêmes les sujets à aborder* (5 réponses).

– La préférence va en faveur d'une *pluralité de thèmes précis* qui soient liés à la citoyenneté, à *aborder sur des créneaux horaires réservés* (1 réponse).

VI – Une petite majorité de propositions abordent la **façon d'approcher la notion de citoyenneté**, que ce soit

dans les séances d'ÉCJS ou plus généralement dans d'autres cours ou activités (393 réponses, soit 59,8 % de la totalité).

a. Nombre de propositions traitent non seulement du contenu des séances d'ÉCJS et des façons de les conduire, mais aussi plus généralement et sans qu'il ne soit fait mention de l'ÉCJS, de l'état d'esprit et des conditions qui favoriseraient l'approche de cette notion, enfin des méthodes employées pour aborder les questions de citoyenneté (275 réponses).

– Lorsqu'il est fait mention explicite de l'ÉCJS, c'est la **qualité intrinsèque des séances** qui préoccupe d'abord les lycéens à travers leurs suggestions (60 réponses). Le *caractère pratique*, non exclusivement scolaire de *l'approche retenue* pour aborder la notion de citoyenneté dans les séances est ainsi jugé indispensable (30 réponses).

Ces *séances* devraient être également suffisamment *attractives* (24 réponses). À supposer que l'on puisse conférer aux séances d'ÉCJS un caractère pratique, celui-ci serait-il cependant garant à tout coup de leur attractivité ? Il faut en tout cas, selon certains lycéens, *éviter de concevoir des séances* qui soient *trop magistrales* (6 réponses).

Les préconisations officielles écartaient pourtant tout caractère magistral par le recours, bien que non systématique, à la technique du débat argumenté.

– Ensuite, les contenus de réponses s'intéressent aux **techniques d'animation de ces séances et de l'investissement qu'elles supposent de la part des enseignants** (22 réponses).

La *pratique du débat* est ainsi plébiscitée, considérée de surcroît par certains comme un mode de formation sur les questions liées à la citoyenneté, et suppose en outre un investissement particulier, à renforcer

absolument, de la part des enseignants qui assurent ces séances (17 réponses). Quelques-uns pensent d'ailleurs que l'intérêt que peuvent présenter ces séances serait accru par une *formation adaptée des professeurs* (3 réponses). Enfin, *l'approche de la notion de citoyenneté* devrait être *objectivée et distinguée des questions de morale* (2 réponses). On peut noter qu'une moitié d'enseignants qui avaient participé à l'enquête, en ayant eux-mêmes en charge l'ÉCJS, reconnaissent que la technique du débat argumenté n'était pas bien assurée par la plupart des professeurs conduisant ces séances ; en outre, les deux tiers pensaient que la plupart n'avaient pas non plus la formation juridique adaptée pour dispenser correctement cette éducation. Un tel avis, certainement en partie fondé, rend crédibles les critiques exprimées par quelques lycéens portant sur la nécessité, du côté des professeurs qui dispensent cette éducation, d'un renforcement de l'investissement à consentir pour maîtriser la technique du débat argumenté et de la formation à suivre pour être ensuite en mesure de faire ressortir l'intérêt de telles séances.

– D'autres réponses, sans faire référence aux séances d'ÉCJS, portent sur un **état d'esprit général propice à l'approche de cette notion par l'École et sa mise en actes**, susceptibles de mieux préparer à la vie de futur(e) citoyen(ne) (41 réponses).

. On retrouve le *désir que soit pris en considération l'individu* et pas seulement l'entité classe (13 réponses). D'autres lycéens font état d'une *volonté de communication, d'échanges interindividuels, d'une ouverture au monde* et d'*engagement* (8 réponses).

. D'autres encore s'inscrivent en faux contre la tendance qu'ils perçoivent autour d'eux à trop attendre,

justement, de l'institution scolaire : il en va de la *responsabilité individuelle de s'informer sur ses propres droits*, liés à l'accès à la majorité légale (7 réponses).

. *L'écoute, la tolérance, un encadrement strict et l'expression d'une solidarité dans la difficulté* constitueraient déjà une amélioration dans l'approche et la mise en actes de cette notion (6 réponses) ; l'École devrait même *inculquer dès le plus jeune âge la tolérance et le respect d'autrui* (4 réponses). Sur ces points, nulle référence n'est faite à l'éducation reçue dans le milieu familial au sens large du terme, comme si l'École devait prolonger ce qui est prodigué ailleurs, le renforcer, voire suppléer à ce dont on ne bénéficie pas ou pas assez. En contrepoint apparent, on trouve l'idée que *chacun doit s'imposer une certaine discipline* (1 réponse), *vivre pleinement sa jeunesse sans négliger pour autant le travail* (1 réponse).

. En écho à certains avis qui précèdent, l'École se doit d'*inciter les élèves à s'informer* et donc de faciliter cette information (notamment sur le tabagisme, la consommation de diverses autres drogues, etc.), de *porter plus d'attention aux comportements individuels ou collectifs des élèves* (1 réponse).

– Un nombre au demeurant limité de propositions tournent autour des **conditions préalables à la mise en place de la notion de citoyenneté qu'on devrait pouvoir trouver dans un établissement scolaire** (20 réponses).

. La mise en place de la notion de citoyenneté ne saurait être scolaire : elle passe par un *dialogue amélioré entre professeurs et élèves*, ce qui nécessite des *compétences* et de la *souplesse* (4 réponses).

. Un pan très important des réponses est centré sur la qualité des conditions de vie offertes aux élèves. Une *meilleure qualité de vie dans l'établissement* peut aider à se sentir citoyen en devenant, touchant à la restauration, au matériel informatique, à la surveillance, à la verdure et à la qualification du personnel enseignant (4 réponses). Matériellement parlant, il existe des lieux d'enseignement où certains élèves proposent d'installer un *système de sécurité* visant à limiter les vols, les dégradations, etc. (3 réponses) ; la *vie est parfois si dégradée dans un établissement scolaire* qu'il faudrait déjà pouvoir *dresser un état des lieux* et le faire connaître avant même de pouvoir avancer quelque proposition que ce soit (2 réponses). Il faudrait *améliorer la qualité de vie tant sur le plan matériel que culturel* (1 réponse), une autre suggestion porte sur *l'amélioration des conditions de travail*, rejoignant en fait les précédentes (1 réponse).

. Une proposition de *renforcement de l'encadrement professoral* des élèves (3 réponses) vient compléter celles qui ont trait à la considération dont les élèves ont besoin.

. Enfin, un autre lycéen pense qu'il faudrait *réprover les comportements irrespectueux et les sanctionner* au plan scolaire (1 réponse) ; une autre suggestion serait de *consacrer un lieu à la civilité*, tel que le CDI, qui prendrait ainsi une valeur exemplaire dans l'établissement (1 réponse).

– Toujours lorsqu'aucune mention n'est faite de l'ÉCJS, on trouve enfin un grand nombre de contenus de réponses qui suggèrent des **méthodes pour mettre en place la notion de citoyenneté dans le contexte scolaire**, afin de mieux préparer à la vie de futur(e) citoyen(ne) (132 réponses).

. La *pratique du débat* est réaffirmée comme étant *nécessaire* (23 réponses) ou fait simplement l'*objet d'une préférence* (1 réponse). Plutôt que de se le voir imposer sans avoir eu voix au chapitre, quelques lycéens proposent une *soumission du règlement intérieur du lycée au vote*, ce qui supposerait d'avoir débattu préalablement des points méritant à leurs yeux d'être complétés ou amendés (2 réponses). *Informers les élèves et organiser des activités hors temps de cours*, telles que des débats, des expositions, etc., sont également jugés comme des moyens adaptés (20 réponses).

. Il faudrait aussi rechercher tous les moyens d'*intéresser les lycéens à la vie politique et à l'acte de voter* (15 réponses). Certains proposent d'organiser des *sorties pédagogiques* dont l'objet serait lié à l'exercice de la citoyenneté (tenue d'un mandat électif, visite d'un tribunal, etc.) (16 réponses).

. Dans un autre ordre d'idée, des suggestions sont faites d'*inclure dans l'enseignement général des aspects pratiques* pouvant consister en stages (15 réponses).

. Au plan relationnel, certains lycéens considéreraient comme utile que des *liens entre élèves et professeurs* puissent trouver leur place *hors du cadre strictement scolaire* (12 réponses), quelques-uns proposent même des *stages de classe* qui mêleraient, à des périodes de vacances scolaires, des *aspects ludiques* de l'activité scolaire et des *aspects sportifs ou intellectuels* (2 réponses). Quelques lycéens font toutefois remarquer que des *animations ponctuelles menées sur des thèmes appropriés* dans le courant de l'année peuvent se révéler tout aussi efficaces et plus économes en temps (8 réponses).

. Plusieurs propositions ressortissent au fait de susciter puis de mobiliser des ressorts individuels chez les lycéens : d'une façon générale, toute méthode reposant sur l'*implication personnelle*, la *responsabilisation* et l'*imprégnation de connaissances* serait la bienvenue (6 réponses); *susciter l'intérêt et l'implication des élèves* au moyen de *sujets qui les intéressent directement*, en reposant sur ce principe, est une méthode qui pourrait s'avérer probante (4 réponses). *Transmettre un savoir, communiquer la passion d'apprendre et le plaisir de connaître* iraient dans le même sens (2 réponses), bien qu'il s'agisse là surtout d'un état d'esprit à insuffler à travers l'enseignement qui est dispensé en général, les méthodes sont laissées à l'appréciation des professionnels animés d'un tel état d'esprit. L'*éducation au respect de soi et d'autrui ainsi qu'à l'autonomie* (2 réponses) a une visée qui parachève les propositions qui précèdent.

. Cette éducation peut avoir lieu *via* notamment le *renforcement de l'activité associative interne* au lycée (4 réponses déjà comptabilisées parmi les précédentes).

. Plusieurs autres propositions existent marginalement : des suggestions portent sur l'organisation d'*actions de mobilisation* (1 réponse), sans que l'on sache sur quoi elles pourraient porter, la mise en place d'*aides scolaires* à prodiguer dans l'établissement (1 réponse) – un résultat d'ensemble était que trois lycéens sur dix auraient trouvé normal, à l'automne 2004, que le tutorat d'un élève en difficulté constituât un engagement, objet possible d'une valorisation ultérieure ; ce genre d'aide pouvant d'ailleurs très bien se dérouler dans le cadre d'une association interne à l'établissement scolaire –, une *ouverture à*

la spiritualité (1 réponse), et le fait de *s'inspirer de systèmes éducatifs étrangers* (1 réponse).

b. D'autres propositions tournent autour d'objectifs éducatifs à définir, de valeurs à transmettre et d'actes éducatifs liés à la notion de citoyenneté auxquels l'École pourrait donner corps afin de mieux préparer les individus qu'elle forme à leur vie future (138 réponses).

– Lorsque les séances d'ÉCJS sont visées, beaucoup de lycéens ont retenu l'idée de *rendre plus pratiques les contenus abordés*, et non simplement les façons de conduire les séances consacrées à cette éducation (33 réponses). Quelques lycéens insistent sur la nécessité qu'il y aurait d'avoir une *base commune de valeurs* entre l'éducation reçue dans l'univers familial et celle qui est dispensée par l'École dans les domaines qui sont liés à la citoyenneté (4 réponses).

– La plupart des propositions avancées le sont sans aucune référence faite à l'ÉCJS, s'agissant notamment d'**objectifs éducatifs que l'École pourrait se donner en matière de citoyenneté** (37 réponses).

. Il semble d'abord nécessaire que l'École fasse tout ce qui est en son pouvoir pour que chacun prenne *conscience de ses droits et ses devoirs* (21 réponses).

. Un second objectif important est de *donner envie aux lycéens de s'investir*, par des actes éducatifs appropriés (12 réponses). Quelques-uns précisent les domaines dans lesquels cet investissement pourrait passer : l'*acquisition d'une culture générale par l'intellect*, la *participation à une élection ou à une activité collectivement organisée* (3 réponses).

. Un autre objectif pourrait être d'*aider à comprendre ce qui fonde les*

relations humaines (1 réponse) ; cette proposition fait appel à une demande de notions de psychologie, discipline presque exclusivement de niveau universitaire, comme le droit ou la science politique.

– Plusieurs propositions, minoritaires, ont trait à **des valeurs ou principes que l'École pourrait chercher à transmettre**, d'une façon générale (20 réponses).

. On retrouve l'idée selon laquelle *liberté et responsabilisation vont de pair* (13 réponses), principe qui peut trouver à s'appliquer dans n'importe quel enseignement.

. Quelques lycéens préféreraient que l'École fasse comprendre *la valeur d'un acte de civisme*, qui devrait être un comportement naturel (3 réponses).

. Quelques autres suggestions portent sur la *valorisation de l'attachement à la Nation* (3 réponses), lesquelles sont couplées au souhait, dont il a déjà été question, d'obtenir de l'information sur les possibilités offertes par l'armée.

. Enfin, un lycéen trouve important de souligner *la valeur de la philosophie comme discipline d'enseignement* susceptible de contribuer, elle aussi, à enrichir la notion de citoyenneté (1 réponse).

– En écho aux propositions qui concernaient des objectifs possibles et des valeurs ou principes transmissibles, un certain nombre de lycéens ont suggéré **des réponses actives que l'École pourrait apporter ou contribuer à apporter** (44 réponses).

. Plusieurs suggestions portent sur la nécessité d'*éduquer sur la vie politique nationale, sur l'utilité d'une participation à des activités diverses*, sans référence particulière à l'établissement scolaire lui-même, *ainsi qu'aux instances représentatives du lycée*

(12 réponses). En marge, on trouve la volonté d'inclure une *incitation à l'engagement politique* (1 réponse) ou de *rendre le vote obligatoire* (1 réponse), ce qui ne fait évidemment nullement partie des missions de l'institution scolaire et est en complète contradiction avec les demandes exprimées par d'autres lycéens plus nombreux d'un enseignement le plus objectif possible de rudiments en science politique.

. Il serait souhaitable pour d'autres de *diversifier les activités péri-scolaires dans lesquelles s'impliquer* mais aussi celles qui sont extra-scolaires (10 réponses), et déjà de *sensibiliser à la pratique d'activités associatives* (7 réponses). Un autre lycéen suggère même de *rendre obligatoire la pratique d'une discipline artistique* car elle favoriserait à ses yeux l'expression de soi (1 réponse). Un autre encore aimerait voir l'accent mis sur la *pratique d'activités collectives* (1 réponse). L'offre d'activités non scolaires à l'intérieur d'un établissement est certainement loin d'être uniforme : si l'association sportive est bien obligatoire partout, toutes les disciplines que peuvent souhaiter pratiquer les lycéens ne sont certainement pas représentées dans tous les lycées, lesquels ne donnent pas nécessairement accès à des équipements sportifs d'égale qualité ; par ailleurs, là où existe une maison des lycéens, les membres de l'association sur laquelle elle repose pourraient essayer de mieux faire connaître les activités qu'elle organise et de recenser les souhaits allant au-delà de l'existant. Quant à celles qui sont extérieures à l'univers scolaire, les entreprises ne peuvent être qu'individuelles, par inclusion au tissu associatif local.

. Quelques lycéens soulignent *l'importance du travail sur les relations*

humaines, pour mieux préparer à la vie de futur(e) citoyen(ne) (5 réponses).

. Quelques autres lycéens aimeraient pouvoir *entreprendre des projets liés à la citoyenneté*, ce qui supposerait de faire appel à un fonds le permettant (5 réponses). Ceci est à rapprocher du souhait de trouver une association interne au lycée d'aide au montage de projets.

. Une *éducation à la prévention* ou, au minimum, une *information portant sur les conséquences d'un laisser-aller* sont également proposées par certains lycéens (4 réponses), un autre souhaiterait que l'on soit *averti de certaines épreuves inhérentes à toute vie humaine* (1 réponse). Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) est l'instance qui est la plus susceptible d'effectuer ce genre de travail dans un établissement scolaire, mais elle n'est pas obligatoire.

. Une petite frange de lycéens proposent de *favoriser les signes d'attachement à la Nation, tels que l'apprentissage de l'hymne national* (2 réponses), ou simplement de renvoyer une *image plus favorable de la France*, des valeurs qui y auraient cours, ainsi que des droits et des devoirs de chacun (1 réponse).

. Quelques lycéens proposent de laisser *davantage de place à d'autres disciplines ouvrant l'esprit et suscitant une vraie réflexion*, telles que la philosophie ou les langues étrangères, par substitution à l'ÉCJS (1 réponse), une *plus grande ouverture aux langues, aux échanges internationaux sur de longues périodes et le plus tôt possible, avec des activités favorisant l'inventivité, la créativité* (1 réponse).

. Les autres propositions sont vraiment marginales : *une certaine stabilisation des savoirs que l'École transmet* (2 réponses), une éducation

à l'expression orale en public pour faire entendre un avis (1 réponse).

Avant de clore cette partie, il convient de réaffirmer le fait que seul un quart des 2 566 lycéens ayant retourné un questionnaire rempli a indiqué des propositions et que ce quart, au moins sur quelques points qui pouvaient être recoupés, n'est pas représentatif de l'ensemble : ce sont des lycéens qui ont pris le temps de réfléchir à la question qui leur était soumise, avaient des suggestions ou simplement un avis en rapport avec la question posée et suffisamment envie de les faire passer pour prendre la peine de rédiger quelques lignes.

UN ESSAI D'ANALYSE TEXTUELLE DES RÉPONSES INDIVIDUELLES

Le corpus des 657 réponses individuelles a fait l'objet d'une analyse textuelle à l'aide du logiciel "Alceste". Chaque réponse individuelle, considérée dans sa globalité comme une division naturelle de ce corpus, a été définie comme unité contextuelle initiale (UCI). Cette application décompose chacune d'elles en nouvelles entités plus petites, appelées unités contextuelles élémentaires (UCE), au nombre de 733 dans le cas présent. Par concaténation de celles-ci au sein de chaque UCI, on obtient des unités de contexte (UC), comportant chacune un nombre particulier de mots analysés différents, et dont le classement en types de contexte lexical constitue l'objectif de l'analyse textuelle sous l'application « Alceste » ; la technique de classement des UC est la classification descendante hiérarchique. De tous les essais effectués, a été retenu celui

qui permettait de classer le plus grand nombre d'UCE existantes (669 sur les 733, soit 91,3 % d'entre elles), tout en limitant le nombre de classes d'énoncés obtenues, soit trois dans le cas présent.

Le **premier type de contexte lexical** regroupe 295 UCE, soit 44,1 % de toutes celles qui ont été classées. Les énoncés les plus significatifs (associés aux valeurs de Khi 2 les plus élevées) rendent compte **du besoin d'information assortie d'explications** sur le rôle de futur citoyen, *les droits et les devoirs liés à l'accession à la majorité légale, les formations envisageables à l'issue de la scolarité secondaire* et, par anticipation, *les métiers auxquels elles conduisent, les idées forgées et véhiculées par les différents partis politiques et la vie politique de la France* ou même d'autres pays européens en général, *les divers types d'élections existants, le vote et les mandats électifs*. Si le rôle de l'École paraît important en ces matières, celui de la famille dans la préparation d'une vie future est également souligné, parfois au sein d'un même énoncé ; l'utilité de sa propre action pour s'informer l'est aussi, idée généralement émise par les lycéens qui pensent que l'École œuvre déjà beaucoup, sinon suffisamment, dans le domaine de la citoyenneté. En amont de tout cela, il y a la volonté d'une part de connaître les possibilités qui s'offrent à soi et les contraintes ou responsabilités apportées par le fait de devenir majeur, d'être mis en garde face aux conséquences néfastes de certains comportements à risques, d'autre part de pouvoir se faire sa propre idée dans le domaine politique sans être tributaire d'influences familiales ou gêné par un enseignement qui serait partial – certains même ne reçoivent rien à cet égard, pas plus de leur famille que de l'institution

scolaire – pour se montrer capable ensuite d'effectuer des choix en pleine conscience, et enfin de trouver une orientation, en matière de formation supérieure ou complémentaire à celle déjà reçue, qui soit pensée par rapport à ses propres caractéristiques. Tous ces énoncés manifestent des insuffisances en partie de l'institution scolaire elle-même, pour certaines localisées, pour d'autres plus répandues.

Le **second type de contexte lexical** compte 286 UCE, soit 42,8 % de toutes les unités classées. Les formes lexicales les plus significatives relèvent **de jugements portés à l'égard des séances d'éducation civique, juridique et sociale (ÉCJS)**, ainsi que **d'avis relatifs à des contenus ou méthodes développés durant ces séances ou dans les enseignements généraux**. Beaucoup d'énoncés renvoient l'idée selon laquelle l'ÉCJS devrait *être dotée d'un horaire plus conséquent, être maintenue à tous les niveaux d'enseignement* du lycée et à tout le moins, *être respectée comme telle par les enseignants* qui en ont la charge à l'intérieur des plages horaires attribuées, c'est-à-dire sans aucune interférence avec quelque enseignement disciplinaire que ce soit (travaux dirigés d'histoire ou de géographie qui se prolongent, par exemple). Au besoin, cette éducation devrait compter au nombre des options proposées à partir de la classe de première, ou se substituer à d'autres enseignements, optionnels ou non. Cet avis n'est pas unanime : l'utilité de l'ÉCJS est contestée, d'autres disciplines comme la philosophie ou les langues vivantes parlées en Europe sont vues comme davantage susceptibles d'ouvrir l'esprit et inciter à la réflexion. Du point de vue des contenus et méthodes en vigueur, y compris dans

les sections d'enseignement général, d'une part les *stages* sont plébiscités comme introduisant un *côté pratique dans les études secondaires*, d'autre part les sujets abordés durant les séances d'ÉCJS devraient en partie *sortir de la thématique scolaire* pour emprunter à l'actualité ; par ailleurs, les *échanges organisés en débat* sont vus comme une méthode générale pertinente, probablement si elle est bien maîtrisée, permettant de mieux saisir des sujets d'actualité, par exemple, et de faire certains apprentissages (savoir exposer un point de vue en public, savoir écouter et respecter la parole d'autrui, etc.). Ces énoncés traduisent le désir de voir introduire un recours plus fréquent aux échanges maîtrisés sur des questions qui se prêtent mal aux méthodes de traitement habituelles, ce qui va probablement au-delà des séances d'ÉCJS et même des enseignements à proprement parler (réflexion sur des règles de vie en commun particulières à l'établissement).

Enfin, le **troisième type de contexte lexical** comporte 88 UCE, soit 13,1 % de l'ensemble des unités classées. Les formes lexicales les plus significatives relèvent ici principalement du **registre relationnel**, entre professionnels de l'établissement et élèves d'une part, entre le lycée et l'extérieur d'autre part. Beaucoup

d'énoncés expriment un *puissant besoin d'écoute*, de *pouvoir s'exprimer* en certaines circonstances, de *considération* qui ne soit pas conditionnée par l'âge, de *communication* que pourraient favoriser une plus grande participation à des *activités internes à l'établissement* et une diversification de celles-ci. De tels besoins ne semblent pouvoir trouver satisfaction que si préalablement, un ensemble de règles comportementales de vie en commun et de travail parvient à s'instaurer, moyennant un encadrement et une surveillance beaucoup plus stricts dans l'établissement scolaire. Certaines règles, parfois inscrites dans le règlement intérieur, sont aussi jugées obsolètes et mériteraient d'être modifiées, après réflexion et modes de concertation associant les élèves. La lourdeur des horaires et la qualité de certains enseignants (problème linguistique, par exemple) sont aussi invoquées comme facteurs affectant le climat relationnel autant que le bon déroulement des enseignements. Enfin, mieux préparer à une vie de futur citoyen pourrait passer par la rencontre de personnalités dont l'expérience nourrirait des conseils à l'adresse des lycéens.

Chacune de ces trois classes d'énoncés exprime une dimension particulière des besoins, souhaits ou avis rapportés par les lycéens : la

première est surtout l'expression de manques, compte tenu des besoins valant dans le présent ou le futur proche de lycéens ; la seconde est orientée vers une mise en question des contenus et méthodes d'approche de la citoyenneté dans l'institution scolaire ; la troisième recueille des préoccupations d'ordre relationnel, voire matériel dans certains cas, qui reflètent l'existence de situations locales problématiques et signifient plus généralement que la qualité de vie en commun et de travail constitue un préalable pour aborder sereinement sa vie d'adulte, une fois quitté le lycée.

Pour finir, il a été jugé intéressant de recourir à deux méthodes, raisonnée et automatisée, d'analyse du corpus des 657 réponses individuelles : la première, très souple, permet de catégoriser chaque réponse par l'examen du sens des propositions qu'elle contient ; la seconde, s'appuyant exclusivement sur des formes lexicales, permet de classer très rapidement des énoncés. Une fois le nombre de ces classes stabilisé, il faut ensuite rechercher la signification qu'elles peuvent présenter à partir de leurs formes élémentaires et énoncés les plus significatifs. Il s'agit donc, en première approche, de méthodes plus complémentaires que fondamentalement substituables l'une à l'autre. ■